

## ACTION URGENTE

EXTERNE ÉFAL - AU 97 0013 - AFR 54/02/97

AU 15/97

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

## CRAINTE DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS/PRISONNIERS D'OPINION PROBABLES SOUDAN

Omer Mohamed Omer, membre éminent des Ansar	Abdel Mahmud Haj Salih, ancien ministre
Mohamed Mahil, membre éminent des Ansar	al Haj Abdelrahman Abdallah Nugdullah, ancien ministre
Ali Omda Abdel Magid, membre éminent des Ansar	Abdel Rasoul al Nur, ancien gouverneur de région
Mohamed Satti, membre éminent des Ansar	Mohamed Ismail al Azhari
Mahdi Abderrahman Ali, membre éminent des Ansar	Mustafa Abdel Gadir, avocat
Mohamed al Mahdi, imam de la mosquée des Ansar	Bakri Adil
Ali Fadl Adam, membre de l'Oumma (Parti de l'Indépendance)	Ali Mahmud Hassangin, avocat
Ibrahim Ali, chef de cabinet de l'ancien Premier ministre	Nagih Nejmi al Din, médecin

---

Londres, le 15 janvier 1997

Seize hommes, dont treize membres éminents de la confrérie musulmane des Ansar et de sa branche politique l'Oumma (Parti de l'indépendance, interdit), seraient incarcérés sans inculpation ni jugement à Khartoum, capitale du Soudan. Ils seraient détenus dans une division de la prison de Kober gérée par les services de sécurité et ils sont privés des visites de leur famille. Amnesty International craint que ces hommes n'aient été interpellés pour délit d'opinion et ne soient torturés et maltraités.

Omer Mohamed Omer et Mohamed Mahil auraient été arrêtés le 10 janvier 1997 ; les autres prisonniers auraient été interpellés à l'aube du 13 janvier 1997. Abdel Rasoul al Nur, al Haj Abdelrahman Abdallah Nugdulla et Mohamed Ismail al Azhari avaient déjà été arrêtés le 4 janvier et détenus pendant vingt-quatre heures. Mustafa Abdel Gadir et Ali Mahmud Hassangin, avocats éminents, ont assuré la défense d'accusés lors de procès politiques. Nejib Nejmi al Din est un ancien secrétaire général de l'Union des médecins soudanais, syndicat interdit militant activement au sein de l'opposition.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cinq autres membres éminents de l'Oumma arrêtés le 4 janvier 1997 sont toujours détenus (cf. AU 08/97, AFR 54/01/97). L'atmosphère politique serait tendue au Soudan depuis que des forces armées appartenant à l'Alliance démocratique nationale (ADN), mouvement d'opposition dont l'Oumma fait partie, ont prêté main-forte le 12 janvier 1997 à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), groupe armé d'opposition basé principalement dans le Sud, pour prendre la ville frontalière de Karmuk dans le nord du pays. Sadiq al Mahdi, ancien Premier ministre et dirigeant de l'Oumma, a fui le Soudan à la mi-décembre 1996 pour l'Érythrée, où est basé l'ADN.

Tout individu détenu par les autorités soudanaises risque d'être torturé et maltraité, notamment durant les interrogatoires menés par les services de sécurité. Les autorités ont affirmé par le passé que seuls des éléments indisciplinés des forces de sécurité s'étaient rendus responsables de torture et de mauvais traitements. Toutefois, à la connaissance de l'Organisation, le recours à la torture et aux mauvais traitements est systématique dans les locaux des forces de sécurité.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax (en français, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre préoccupation à propos de la détention sans inculpation des personnes citées plus haut, qui sont peut-être des prisonniers d'opinion incarcérés en raison de leur opposition présumée au gouvernement soudanais ;
- sollicitez l'assurance que les prisonniers ne sont ni torturés ni maltraités ;
- demandez qu'ils aient le droit de rencontrer immédiatement et régulièrement par la suite leurs familles et leurs avocats, et de recevoir les soins médicaux nécessaires par leur état ;
- demandez leur libération à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi et jugés dans un délai raisonnable.

#### APPELS À :

1) Président de la République  
His Excellency Lieutenant General Omar Hassan  
al-Bashir  
President of the Republic of the Sudan  
People's Palace  
PO Box 281, Khartoum, Soudan  
Télégrammes : Lt Gen Omar Hassan al-Bashir,  
Khartoum, Soudan  
Formule d'appel : Your Excellency/Monsieur le  
Président de la République,

2) Ministre de la Justice et Procureur général  
Mr 'Abd al-Basit Sabdarat  
Minister of Justice and Attorney General  
Ministry of Justice  
Khartoum, Soudan  
Télégrammes: Minister of Justice 'Abd al-Basit  
Sabdarat, Khartoum, Soudan  
Télex : c/o 22411 RALD SD or 22604 IPOB SD  
Formule d'appel : Dear Minister/Monsieur le ministre,

3) Ministre des Affaires étrangères  
Mr Ali Osman Mohamed Taha  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 875  
Khartoum, Soudan  
Télégrammes: Foreign Minister Ali Osman Mohamed  
Taha, Khartoum, Soudan  
Formule d'appel : Dear Minister/Monsieur le ministre,

#### COPIES À :

1) Président de la Cour suprême  
Mr Obaid Haj Ali  
Chief Justice  
Supreme Court  
Khartoum, Soudan

2) Conseil consultatif pour les droits de l'homme  
Mr Ahmad al-Mufti  
Secretary  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302  
Khartoum, Soudan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

VÉRIFIER AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT INTERVENIR APRÈS  
LE 28 FEVRIER 1997. MERCI.